



Asigos

PREAVIS n° 08-2024, demande de crédit de CHF 336'000.- TTC (hors subventions)
pour la rénovation des installations sportives extérieures du collège de Jouxens-
Mézerly

Au Conseil intercommunal de l'Asigos,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis vise à solliciter du Conseil intercommunal de l'ASIGOS un crédit d'investissement pour la rénovation des infrastructures sportives extérieures du collège de Jouxens-Mézerly. Composées d'un terrain multisport et d'un terrain de football naturel, elles se situent à proximité directe du collège de Jouxens-Mézerly, soit à 200 mètres du bâtiment, au lieu-dit « Le Belvédère ».

Le Belvédère se situe sur la parcelle communale n° 310 à Jouxens-Mézerly. Il a été défini comme une zone thématique de sports et de loisirs à développer dans le cadre du plan directeur communal (préavis N° 5 / 2021). Un crédit d'étude de CHF 50'000.- (préavis N° 7 / 2023) a permis d'en affiner le programme et un crédit d'investissement de CHF 668'000.- (hors subventions) pour le projet de nouvelles infrastructures (préavis N° 7 / 2024) sera voté en octobre prochain par le Conseil communal de Jouxens-Mézerly. Le Codir propose de profiter de l'opportunité de ces travaux pour rénover les installations sportives scolaires jugées aujourd'hui obsolètes. En effet, une seule installation de chantier pour les deux projets permettrait de diminuer les coûts à charge de l'ASIGOS.

Le crédit d'investissement brut demandé au Conseil intercommunal s'élève, au total, à **CHF 335'774,04 TTC**, arrondi au millier supérieur à **CHF 336'000.- TTC**, avant déduction des subventions estimées à **CHF 35'531.85 TTC**. Ce crédit d'investissement représente un montant net final à charge de l'ASIGOS estimé à **CHF 300'242.19 TTC**.

Le crédit ainsi sollicité vise à couvrir les rénovations des deux terrains, ainsi que les honoraires des différents partenaires mandatés pour sa réalisation.

2. Objectifs du projet de rénovation

Les installations sportives scolaires extérieures attenantes au collège de Jouxens-Mézery ont été construites il y a une trentaine d'années, au même moment que le bâtiment scolaire. Il s'agissait alors d'un terrain de football naturel équipé de pare-ballons et d'un simple terrain de basket en bitume. Ce dernier a été remplacé par voie de préavis en 2008 par un terrain multisport de type « mini-pitch » en gazon synthétique sablé entouré d'une palissade en bois.

Suite à une rencontre avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), un cahier des charges a été proposé par les mandataires de l'étude - le bureau emixi architectes à Lausanne - afin de répondre aux obligations cantonales actuelles pour les infrastructures scolaires. Le terrain multisport en synthétique doit être rénové avec un revêtement EPDM (Ethylene Propylene Diene Monomer : sol amortissant résistant aux intempéries et UV). Ce sol se met en place sur la base en enrobé du terrain existant. Également, les paniers de baskets actuels, fixés à 3m, ne sont pas adaptés pour l'âge des enfants (1-6P) et les barrières doivent être évacuées pour des raisons de sécurité.

Le projet de rénovation des infrastructures scolaires vous est présenté sur le plan de situation du projet d'aménagement du Belvédère (annexe 1) et est illustré par un photomontage (annexe 2). Il se conforme aux directives et recommandations vaudoises pour l'aménagement d'installations sportives scolaires (février 2012), mais aussi aux bases de planification de l'Office fédéral du sport (101 – Installations de plein air – Haute école fédérale de sport Macolin) en particulier pour ce qui concerne l'installation de pare-ballons. Nous les détaillons ci-après:

Exigences fédérales et cantonales pour 3 à 7 classes	Situation actuelle	Modifications prévues
Aire tout temps : • 15x26m en enrobé ou synthétique • 2 mâts de basketball réglables en hauteur • marquage au sol • dégagement de sécurité d'un mètre minimum • pare-ballons 6m en fond de terrain si autre terrain • pare-ballons 4 à 6m le long du terrain si route ou voie de chemin de fer	Mini-pitch : • 15x30m en gazon synthétique sablé • 2 mâts de basketball fixes à 3m • marquage au sol • palissades bois haut 1m tout autour du terrain et 3m derrière les mâts de basket/autours des buts de football • pare-ballons 4m le long du terrain côté route+LEB, 3.4 m côté talus	Aire tout temps : • pose de revêtement en EPDM • nouveaux mâts de basketball réglables • marquage au sol • enlèvement des palissades pour respecter le dégagement de sécurité • remplacement des pare-ballons le long du terrain 6m côté route avec portail d'accès
Aire gazonnée : • 15x30m • 2 buts de football/handball • pare-ballons 8 à 10m si route ou voie de chemin de fer en fond de terrain, 6m si autre	Terrain de foot en gazon : • 30x53m • 2 buts de football • pare-ballons 4m en fond de terrain côté route+LEB, 6m coté forêt	• remplacement des pare-ballons en fond de terrain 8m côté route avec portail d'accès et 6m côté forêt • remplacement des mailles du pare-ballon côté talus

• pare-ballons 4 à 6m le long du terrain, 2.5m si autre	• pare-ballons 3m le long du terrain côté talus	• déplacement du chemin d'accès permettant de créer un espace de sécurité de 3m sur tout le pourtour du terrain
Petits agrès : • poutre et petits recks étagés	RAS	Petits agrès : • Poutre d'équilibre

Il est à noter que le déplacement du chemin longeant le terrain de football, ainsi que la poutre d'équilibre (en grisé dans le tableau) ne font pas partie de l'estimation budgétaire destinée à l'ASIGOS (annexe 3) mais font partie intégrante du projet de la commune de Jouxens-Mézery. Celui-ci prévoit des installations de confort : une fontaine d'eau potable, un couvert meublé, des rangements pour petit matériel sportif, des bancs, de l'ombrage naturel et des cheminements d'accès ; ainsi que des installations de loisirs et de sports : un pumptrack, un parcours d'habileté vélo, 3 installations de fitness, 2 tables de pingpong et un terrain de jeu naturel avec des éléments de grimpe. Il a été estimé à CHF 666'351.86 TTC (hors subventions).

3. Procédure de consultation

Le projet du Belvédère abouti a été présenté dans son intégralité, donc avec la partie scolaire, à la Fondation pour le fonds du sport vaudois (FFSV) ainsi qu'au Service de l'éducation physique et du sport – Direction générale de la santé (SEPS). Ces deux instances sont à l'origine des possibilités de subventionnement, le SEPS en particulier pour la rénovation du terrain multisport, à savoir 15% du coût des travaux et CHF 25.-/m².

Ces instances se détermineront prochainement sur l'octroi des subventions et une promesse sera faite, en principe avant le vote de ce préavis. Au moment de l'écriture de ce préavis, les montants précis ne sont pas connus.

4. Calendrier prévisionnel

En cas d'acceptation du présent préavis, le Codir constituera avec la Municipalité de Jouxens-Mézery une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage donnant à la commune de Jouxens-Mézery, en tant que propriétaire du terrain, la responsabilité de porter le projet, son budget et le calendrier qui y est alloué. La réalisation du projet sera confiée au bureau emixi architectes à Lausanne qui a réalisé l'avant-projet ainsi que le projet d'ouvrage. Ce bureau avait été mis en concurrence et sélectionné au départ, lors de la demande du crédit d'étude. Il poursuivra donc en toute logique la réalisation du projet.

La mise à l'enquête sera faite dans le courant du mois de septembre 2024 et il est prévu de commencer les travaux au début du printemps prochain. Les installations sportives pourront être mises en service pour l'automne 2025.

5. Incidences financières

Sur la base de l'étude de projet, le bureau emixi architectes a établi une estimation budgétaire pour sa réalisation après consultation des différents partenaires (voir annexe 3).

Dans la même logique que l'acquisition des bâtiments scolaires, la Municipalité de Jouxens-Mézery constituera en faveur de l'ASIGOS un nouveau droit de superficie (droit distinct et permanent, ci-après DDP), à titre gracieux, pour la surface des deux terrains, ceci pour une durée de 99 ans. Les frais de constitution de ce DDP seront à la charge de l'ASIGOS. Ils ont été devisés à **5'708.15 TTC**.

Selon ces estimations, le coût brut de la rénovation des deux terrains s'élève à un total de **CHF 335'774.04 TTC** arrondi au millier supérieur à **CHF 336'000.- TTC**, dont à déduire un montant estimé de **CHF 35'531.85 TTC** de subventions du SEPS. Le coût net à la charge de l'ASIGOS est donc estimé à **CHF 300'242.19 TTC**.

Il convient de préciser que si le Conseil communal de Jouxens-Mézery venait à refuser le crédit du projet du Belvédère, il ne sera plus possible de partager l'installation de chantier (calculé au pro rata pour les deux projets).

Dans la perspective de l'introduction de MCH2, le Conseil d'Etat a révisé partiellement le Règlement de la comptabilité des communes (RCC). Ainsi, les durées d'amortissement sont fixes et ne découlent plus d'un choix politique. Dans le cas présent, s'agissant de biens mobiliers, une durée de 10 ans est requise.

6. Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Asigos :

- vu le préavis Asigos no 08/2024 du 08.08.2024,
- ouï le rapport de la COGEF,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre, y.c. la signature avec la commune de Jouxens-Mézery d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
2. d'octroyer à cet effet, au Codir, un crédit d'investissement de **CHF 336'000.- TTC** sous réserve de l'accord du Conseil communal de Jouxens-Mézery de constituer pour l'ASIGOS un DDP à titre gratuit et pour 99 ans sur les deux terrains rénovés;
3. de financer ce montant au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts, après travaux, sera de l'ordre de CHF 5'000.— la première année.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
DE L'ASIGOS

La Présidente :


Rebecca Joly

La Secrétaire :


Nathalie Prior

7. Annexes

- Annexe 1 : plan de situation
- Annexe 2 : photomontage
- Annexe 3 : Devis de réalisation



ASIGOS

Annexe 1: plan de situation

The map shows a park area with various buildings, a sports field, a playground, and a river. The map includes contour lines, elevation markers, and labels for different areas like 'Le Pagan' and 'Grand champ'. A red line indicates a specific boundary or path.



Annexe 3 : Devis de réalisation



121 _ JOUXTENS - Zone d'équipements sportifs

Architectes mandataires : emixi architectes sàrl

30.7.24

COMMUNE DE JOUXTENS-MÉZERY

	mètres	unité	prix unitaire	total TTC
I. Éléments paysagers pour l'intégration des équipements de loisirs et de sport				
1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (paysagiste)				
1 Installation de chantier (paysagiste, y.c. clôtures de chantier)	1,0	bloc	7 500,00	8 107,50
2 clôture amovible	80,0	m	17,20	1 487,46
3 arpentage et piquetage	1,0	bloc	2 148,00	2 321,99
				11 916,94 TTC
2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (équipements sportifs)				
1 Installation de chantier	1,0	bloc		5 422,84
				5 422,84 TTC
3. CHEMINEMENTS				
1 Terrassement en pleine masse, chargement pour évacuation, prof. Jusqu'à 15 cm	190,0	m3	38,5	7 907,52
2 transport des matériaux sur site (distance jusqu'à 100m, cubé sur engin)	190,0	m3	9,00	1 848,51
3 chargement et évacuation des matériaux terreux non pollués	190,0	m3	59,50	12 220,71
4 réglage et compactage des fonds d'encaissement	1050,0	m2	3,90	4 426,70
5 fourniture de géotextile	1050,0	m2	2,40	2 724,12
6 grave I 0/22mm	158,0	m3	57,00	9 735,49
7 reprise, mise en place, réglage et compactage de grave de réglage, 10cm après compression	1050,0	m2	6,70	7 604,84
8 Execution de la forme définitive	1050,0	m2	3,30	3 745,67
9 Fourniture et mise en place de gravier type gras d'Enney, compactage, ép. 5cm	948,0	m2	16,30	16 704,04
10 Fourniture et mise en place de copeaux de bois normé BPA, type ôcocalor, ép. 40cm	102,0	7m2	71,00	7 828,60
				74 746,18 TTC
TOTAL				92 085,96 TTC
II. Planification d'équipements de loisirs et de sport et intégration avec les éléments existants				
1. MODULES D'EXERCICES				
1 total comprenant 4-5 modules exercices, y compris terrassement, fondations, revêtement, eng	1,0	bloc	61 000,00	65 941,00
				65 941,00 TTC
2. PUMP TRACK ET PARCOURS VTT				
1 total comprenant planification, installation, matériaux, machines et travaux de construction	1,0	bloc	130 000,00	140 530,00
				140 530,00 TTC
3. TABLES DE PING-PONG				
1 total comprenant 2 tables, 2 sol en Nordic Lawn (maille renforcée)	1,0	bloc	15 000,00	16 215,00
				16 215,00 TTC
4. TERRAIN DE JEU NATUREL				
1 terrassement en pleine masse, chargement pour évacuation, prof. 15cm max	30,0	m3	35,70	1 157,75
2 transport des matériaux sur site (distance jusqu'à 100m, cubé sur engin)	30,0	m3	9,00	291,87
3 chargement et évacuation des matériaux terreux non pollués	30,0	m3	59,50	1 929,59
4 réglage et compactage des fonds d'encaissement	167,0	m2	3,90	704,06
5 fourniture de géotextile	167,0	m2	2,40	433,26
6 grave I 0/22mm	30,0	m3	57,00	1 848,51
7 reprise, mise en place, réglage et compactage de grave de réglage, 10cm après compression	167,0	m2	6,70	1 209,53
8 Execution de la forme définitive	167,0	m2	3,30	595,74
9 Fourniture et mise en place de gravier type gras d'Enney, compactage, ép. 5cm	167,0	m2	16,30	2 942,59
10 Budget réservé pour la fourniture de jeux *	1,0	bloc	18 230,00	19 706,63
11 Budget réservé pour la pose de l'ensemble des jeux, y.c. moyen de levage nécessaire	1,0	bloc	3 000,00	3 243,00
12 fourniture et pose sur fondation de banc Primo avec dossier et accoudoirs	1,0	bloc	2 313,00	2 500,35
13 fourniture et pose sur fondation de table Primo 200*90*75	1,0	bloc	2 581,00	2 790,06

14	fourniture et pose sur fondation de banc Primo sans dossier	2,0	bloc	1 572,00	3 398,66
15	fourniture et pose de poubelle Urbanis 75l en bois avec cendrier	4,0	bloc	1 710,00	7 394,04
16	panneau standard norme avec poteau en robinier	5,0	bloc	563,00	3 043,02
17	fourniture de plantes, transport et distribution, plantation de Pinus sylvestris, tige 20-25cm	3,0	pce	1 485,00	4 815,86
18	fourniture d'un système de tuteurages tripode	3,0	pce	224,00	726,43
19	Budget réservé pour plantation diverse (massif, arbustes indigènes,...)	1,0	bloc	6 000,00	6 486,00
*comprenant deux modules escalade et deux poutres équilibre (selon catalogue marque Bimbo)					65 216,95 TTC
TOTAL					287 902,95 TTC

III. Planification d'équipements de confort et intégration avec les équipements existants et équipements sportifs

1. ABRI AVEC RANGEMENTS (LE KIOSQUE)

1	terrassement en pleine masse, chargement pour évacuation, prof. 15cm max	6,0	m3	35,70	231,55
2	transport des matériaux sur site (distance jusqu'à 100m, cubé sur engin)	6,0	m3	9,00	58,37
3	chargement et évacuation des matériaux terreux non pollués	6,0	m3	59,50	385,92
4	réglage et compactage des fonds d'encaissement	6,0	m3	3,90	25,30
5	fourniture de géotextile	40,0	m2	2,40	103,78
6	grave I 0/22mm	40,0	m2	57,00	2 464,68
7	reprise, mise en place, réglage et compactage de grave de réglage, 10cm après compression	6,0	m3	6,70	43,46
8	Execution de la forme définitive	40,0	m2	3,30	142,69
9	Fourniture et mise en place de gravier type fras d'Enney, compactage, ép. 5cm	40,0	m2	16,30	704,81
10	fondations ponctuelles	8,0	pce	600,00	5 188,80
11	fondations linéaires	3,0	pce	1 200,00	3 891,60
12	structure porteuse	1,0	m	18 000,00	19 458,00
13	toiture	1,0	bloc	7 500,00	8 107,50
13	budget réservé pour la menuiserie des armoires	1,0	m	8 000,00	8 648,00
14	budget réservé pour la table et les bancs	1,0	m	6 000,00	6 486,00
					55 940,45 TTC

2. MOBILIER : TABLES ET BANC

1	fourniture et pose sur fondation de banc Primo avec dossier et accoudoirs	4,0	bloc	2 313,00	10 001,41
2	fourniture et pose sur fondation de table 200*90*75	2,0	bloc	4 000,00	8 648,00
					18 649,41 TTC

3. COUVERT PARC VÉLO

1	terrassement en pleine masse, chargement pour évacuation, prof. 15cm max	2,5	m3	35,70	96,48
2	transport des matériaux sur site (distance jusqu'à 100m, cubé sur engin)	2,5	m3	9,00	24,32
3	chargement et évacuation des matériaux terreux non pollués	2,5	m3	59,50	160,80
4	réglage et compactage des fonds d'encaissement	2,5	m3	3,90	10,54
5	fourniture de géotextile	15,0	m2	2,40	38,92
6	grave I 0/22mm	15,0	m2	57,00	924,26
7	reprise, mise en place, réglage et compactage de grave de réglage, 10cm après compression	2,5	m3	6,70	18,11
8	Execution de la forme définitive	15,0	m2	3,30	53,51
9	Fourniture et mise en place de gravier type fras d'Enney, compactage, ép. 5cm	15,0	m2	16,30	264,30
10	fondations ponctuelles	4,0	pce	600,00	2 594,40
12	structure porteuse	1,0	bloc	8 000,00	8 648,00
13	toiture	1,0	bloc	2 500,00	2 702,50
14	rack à velo	7,0	bloc	450,00	3 405,15
					18 941,28
					37 882,56 TTC

4. FONTAINE EAU POTABLE

1	fontaine eau potable (y.c. raccord divers)	1,0	m	20 000,00	21 620,00
					21 620,00 TTC

5. SIGNALÉTIQUE

1	panneaux métal (planification, fourniture et pose)	8,0	bloc	1 600,00	13 836,80
					13 836,80 TTC
TOTAL					147 929,23

DIVERS ET IMPRÉVUS

1 Divers et imprévus (10%)	52 791,81	
	52 791,81	TTC

COÛT DE LA CONSTRUCTION 580 709,95

29 Honoraires

1 architectes			
41. Appel d'offres		14 143,00	
51. Projet d'exécution		35 357,00	
52. Mise en service		3 536,00	
TVA	8,10%		
		57 331,92	TTC
2 ingénieur			
(à définir) appel d'offre / projet d'exécution		10 000,00	
TVA	8,10%		
		10 810,00	TTC
géomètre			
relevé		2 500,00	TTC
divers et imprévus (liés à la nature du terrain)		5 000,00	TTC
raccordements divers		10 000,00	TTC

TOTAL (SANS SUBVENTIONS) 666 351,86

SUBVENTIONS (à confirmer)

FONDATION POUR LE FOND DU SPORT VAUDOIS (FFSV)

1 Parcours vélo (25% coût de construction, si <1M)	-35 132,50	TTC
--	------------	-----

SPORT SANTÉ (SEPS)

1 Aire de musculation (25% coûts total)	-16 485,25	TTC
---	------------	-----

TOTAL AVEC SUBVENTIONS 614 734,11

Crédit d'étude pour la planification jusqu'à mise à l'enquête (préavis n°7/2023)

architectes			déjà payé
Stratégie de planification centre-village		2 340,00	2 340,00
31. Avant-projet		7 776,00	7 776,00
	7,70%		
		10 894,93	10 890,00
		TTC	
32. Projet de l'ouvrage		18 144,00	15 422,40
33. demande d'autorisation		2 160,00	
	8,10%		
		21 948,62	16 671,61
		TTC	
ingénieur			
étude de la structure du kiosque : esquisse, dimensionnement initial, calculs		2 164,15	2 164,15
		TTC	
QR code pumptrack		423,00	423,00
		TTC	
géomètre			
offre n°O20240250 - GEMETRIS plans pour mise à l'enquête		1 243,15	
		TTC	
gabarits		2 500,00	
		TTC	
frais de procédure permis		3 500,00	
		TTC	
CRÉDIT D'ÉTUDE		40 173,86	30 148,76



121 _ JOUXTENS - Zone d'équipements sportifs

Architectes mandataires : emixi architectes sarl

30.7.24

ASIGOS

	mètres	unité	prix unitaire	total TTC
I. Planification d'équipements de sport pour l'éducation physique et sportive				
1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (équipements sportifs)				
1 Installation de chantier	1,0	bloc		16 197,16
				16 197,16 TTC
2. RÉNOVATION DU TERRAIN MULTISPORT SYNTHÉTIQUE				
1 Démontage et démolition terrain multisport actuel	1,0	bloc	29 000,00	31 349,00
2 terrassement	1,0	bloc	3 000,00	3 243,00
3 assainissement/drainages	1,0	bloc	8 000,00	8 648,00
4 place multisport (bordure sportive B8 et socles de fondation pour douilles)	1,0	bloc	12 000,00	12 972,00
5 infrastructure (réglage planimétrie au laser, essai de portance insitu)	1,0	bloc	3 000,00	3 243,00
6 superstructure : place multisport (enrobé, revêtement et marquage)	1,0	bloc	53 000,00	57 293,00
7 pare-ballon aire tous temps (double-fil) y.c. portails d'accès	1,0	bloc	39 000,00	42 159,00
8 multisport : 2 paniers de basket-ball	1,0	bloc	12 000,00	12 972,00
				171 879,00 TTC
3. RÉNOVATION DES PARE-BALLONS DU TERRAIN DE FOOT				
1 remise en état des zones extérieures à la construction, ré-engazonnement	1,0	bloc	5 000,00	5 405,00
2 pare-ballon terrain de foot (double-fil) y.c. portails d'accès	1,0	bloc	63 000,00	68 103,00
				73 508,00 TTC
DIVERS ET IMPRÉVUS				
1 Divers et imprévus (10%)				26 158,42
				26 158,42 TTC

COÛT DE LA CONSTRUCTION	287 742,58
--------------------------------	-------------------

29 Honoraires

1 architectes		
31. Avant-projet		3 524,00
32. Projet de l'ouvrage		8 222,00
33. demande d'autorisation		979,00
41. Appel d'offres		7 047,00
51. Projet d'exécution		17 618,00
52. Mise en service		1 762,00
TVA	8,10%	
		42 323,31 TTC

TOTAL (SANS SUBVENTIONS)	330 065,89
---------------------------------	-------------------

SUBVENTIONS (à confirmer)

SPORT SANTÉ (SEPS)

1 Rénovation du terrain multisport (15% coût de construction)	-25 781,85
2 type EPDM/tartan (25.-/m2) - 15*26m	-9 750,00
	-35 531,85 TTC

TOTAL AVEC SUBVENTIONS	294 534,04
-------------------------------	-------------------

RÉCAPITULATIF FINANCEMENT

TOTAL PROJET		909 268,15
y compris :		
TOTAL PARTICIPATION COMMUNE		666 351,86
TOTAL SUBVENTIONS (À CONFIRMER)		-87 149,60
FONDATION DU FOND DU SPORT VAUDOIS	-35 132,50	
SPORT SANTÉ (SEPS)	-52 017,10	
TOTAL PARTICIPATION ASIGOS		330 065,89
TOTAL DONS		-



121 _ JOUXTENS - Zone d'équipements sportifs

Architectes mandataires : emixi architectes sarl

30.7.24

COMMUNE DE JOUXTENS-MÉZERY - RÉCAPITULATIF

I. Éléments paysagers pour l'intégration des équipements de loisirs et de sport

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (paysagiste et équipements sportifs)	17 339,78
2. CHEMINEMENTS	74 746,18

II. Planification d'équipements de loisirs et de sport et intégration avec les éléments existants

1. MODULES D'EXERCICES	65 941,00
2. PUMP TRACK	140 530,00
3. TABLES DE PING-PONG	16 215,00
4. TERRAIN DE JEU NATUREL	65 216,95

III. Planification d'équipements de confort et intégration avec les équipements existants et équipements sportifs

1. ABRI AVEC RANGEMENTS (LE KIOSQUE)	55 940,45
2. MOBILIER : TABLES ET BANC	18 649,41
3. COUVERT PARC VÉLO (x2)	37 882,56
4. FONTAINE EAU POTABLE	21 620,00
5. SIGNALÉTIQUE	13 836,80

DIVERS ET IMPRÉVUS (10%)	52 791,81
---------------------------------	------------------

COÛT DE LA CONSTRUCTION (SANS SUBVENTIONS)	580 709,95
---	-------------------

frais annexes

honoraires mandataires (architecte et ingénieur)	68 141,92
géomètre	2 500,00
divers et imprévus (liés à la nature du terrain)	5 000,00
raccordements divers	10 000,00

TOTAL	666 351,86
--------------	-------------------

SUBVENTIONS (à confirmer)

FONDATION POUR LE FOND DU SPORT VAUDOIS (FFSV)	-35 132,50
SPORT SANTÉ (SEPS)	-16 485,25

TOTAL AVEC SUBVENTIONS	614 734,11
-------------------------------	-------------------

Crédit d'étude pour la planification jusqu'à mise à l'enquête (préavis n°7/2023)	40 173,86
(NON COMPTABILISÉ)	



121 _ JOUXTENS - Zone d'équipements sportifs

Architectes mandataires : emixi architectes sàrl
30.7.24

ASIGOS - RÉCAPITULATIF

I. Planification d'équipements de sport pour l'éducation physique et sportive

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (équipements sportifs)	16 197,16
RÉNOVATION DU TERRAIN MULTISPORT SYNTHÉTIQUE	171 879,00
RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOT	73 508,00

DIVERS ET IMPRÉVUS (10%)	26 158,42
--------------------------	-----------

COÛT DE LA CONSTRUCTION (SANS SUBVENTIONS)	287 742,58
--	------------

frais annexes

honoraires mandataires (architecte)	42 323,31
-------------------------------------	-----------

TOTAL	330 065,89
-------	------------

SUBVENTIONS (à confirmer)

SPORT SANTÉ (SEPS)	-35 531,85
--------------------	------------

TOTAL AVEC SUBVENTIONS	294 534,04
------------------------	------------

RÉCAPITULATIF

TOTAL PROJET	909 268,15
--------------	------------

y compris :

TOTAL PARTICIPATION COMMUNE	666 351,86
-----------------------------	------------

TOTAL SUBVENTIONS (À CONFIRMER)	-87 149,60
---------------------------------	------------

FONDATION DU FOND DU SPORT VAUDOIS	-35 132,50
------------------------------------	------------

SPORT SANTÉ (SEPS)	-52 017,10
--------------------	------------

TOTAL PARTICIPATION ASIGOS	330 065,89
----------------------------	------------

TOTAL DONS	-
------------	---